

R3E : TT LANDIVISIAU 2 – TT GUEMENE-SUR-SCORFF 1

Suite à la grave blessure de Loïc BECAM, les joueurs de LANDIVISIAU ont préféré arrêter la rencontre avant la fin des doubles et ne pas disputer les 4 dernières parties. A ce moment de la rencontre les 2 équipes étaient à égalité 4 à 4. La feuille de rencontre indique un score de 10-4, les 6 dernières parties ayant été considérées comme perdues.

Décision : Le score de 10-4 est entériné. Les 4 dernières parties, non jouées, sont perdues par forfait par les joueurs de LANDIVISIAU. La saisie de la feuille de rencontre sera rectifiée en conséquence.

Guinal BREST nous informe que, de toute façon, le club de LANDIVISIAU ne souhaitait pas rejouer la rencontre.

Journée 7 du 28/11/2021 : R.A.S

Journée 8 du 12/12/2021 :

R3B : OC CESSON 5 – ES PLESCOP 4

Suite à l'abandon de Simon MICHARD avant sa dernière partie, le club de PLESCOP n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

1.2- Classements et montées-descentes de fin de phase 1

Michel KERISIT présente à la CSR les classements de la 1^{ère} phase. Ceux-ci figurent en annexe du compte rendu.

Dans la poule R1B, les résultats de l'AVENIR DE RENNES 1, forfait général après la 1^{ère} journée, ont été enlevés avant de faire le départage avec la poule R1A.

Dans la poule R2B, l'équipe du CPB RENNES (R) 2 termine 7^{ème} mais descend en R3 car elle est dernière de la poule.

Le club de PLOËMEUR 56 TT retire une de ses équipes de R1 pour la 2^{ème} phase. En conséquence, l'équipe de PLOMEUR TT 1, 6^{ème} de la 1^{ère} phase, est repêché en R1. L'équipe d'AURORE VITRE 3, meilleur 2^{ème} de R3 en 1^{ère} phase, est repêché en R2. Afin de compléter les poules, l'équipe de THORIGNE-FOUILLARD TT 7, meilleur 4^{ème} de PR, est repêché en R3.

Les montées et descentes, qui figurent en annexe du compte rendu, seront envoyées aux clubs en fin de semaine.

Michel KERISIT fait part à la CSR du mail d'un joueur de SCAËR/CORAY TT réclamant des poules plus géographiques, surtout en R3. La CSR décide de ne pas changer sa façon de faire les poules.

La discussion s'engage sur la possibilité d'autoriser les équipes à jouer à 3, comme c'était le cas lors des 2 premières journées de la 1^{ère} phase. La CSR ne souhaite pas reconduire cette mesure pour éviter que certains clubs en profitent pour protéger leurs équipes de niveau inférieur.

Les poules de nationale étant constituées les 21 et 22 décembre, les poules de régionale se feront chez Patrick EVENO le mardi 28 décembre à 10H00.

1.3- SPID V2

La mise en place de SPID V2 n'a pas été sans poser pas mal de problèmes.

Le principal problème est que l'édition des brûlages et litiges ne fonctionnait pas correctement. A priori, le problème est résolu depuis la journée 7.

A partir de la journée 4, il y a eu de nombreux brûlages cas A (2 rencontres disputées au titre de la même journée) entre le championnat régional et le championnat départemental dans le 22 et le 29. A priori, le logiciel a gardé en mémoire le décalage qui existait au départ entre les numéros de journée.

Il y a de nombreux litiges qui sortent sur les arbitres qui font des doublons. Le problème a été remonté à Patrick ROYER ; mais la question est restée sans réponse. Ce n'est pas très grave en soit ; mais, le problème est que les véritables litiges sont noyés au milieu de ces litiges qui n'existent pas.

Les litiges TPL sur les joueurs ayant joué avec une licence promotionnelle sortent à nouveau.

Une réunion nationale en visioconférence sur SPID V2 a eu lieu mardi dernier.

Patrick ROYER a fait un rappel sur la façon de saisir les poules et de faire les poules de la 2^{ème} phase. Il est possible de dupliquer les divisions de la 1^{ère} phase pour créer celles de la 2^{ème} phase. Il est également possible, à partir des poules de la 1^{ère} phase, de changer automatiquement les équipes de division pour la 2^{ème} phase. Tout est expliqué dans le document envoyé aux ligues et aux comités.

A priori, le départage dans les poules fonctionne bien ; mais il vaut quand même mieux vérifier.

2- CRITERIUM FEDERAL

2.1- Point sur le 2^{ème} tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 24 présents, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

Seniors dames : 2 joueuses prévues, tour annulé

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Juniors garçons : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2^{ème} tour : 4 descentes de nationale 2, 11 descentes de régionale

Juniors filles : 7 joueuses prévues, 6 présentes (1 forfait excusé)

A l'issue du 2^{ème} tour : 0 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Cadets : 24 joueurs prévus, 24 présents, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 8 descentes de régionale

Cadettes : 7 joueuses prévues, 7 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 4 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 4 descentes de nationale 2, 10 descentes de régionale

Minimes filles : 8 joueuses prévues, 7 présentes (1 forfait excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Benjamins : 23 joueurs prévus, 22 présents (1 forfait excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Benjamines : 5 joueuses prévues, 4 présentes (1 forfait excusé)

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Le tour de nationale 1 à THORIGNE-FOUILLARD s'est bien déroulé.

Le 3^{ème} tour en juniors aura lieu à QUIMPERLE, le 3^{ème} tour minimes aura lieu à VITRE, le 3^{ème} tour benjamins aura lieu à VERN et le 4^{ème} tour cadets aura lieu à FOUESNANT. Il manque toujours, dans le Morbihan, le lieu du 4^{ème} tour en benjamins et en minimes.

3- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

3.1- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (15/01/22 dans le 35)

Il aura finalement lieu à THORIGNE-FOUILLARD organisé par le club corpo de CELAR SPORT BRUZ.

Les courriers d'inscriptions sont partis avec une date limite d'engagement fixée au 7 janvier.

Le repas aura lieu dans un restaurant de THORIGNE-FOUILLARD, situé à 300 m de la salle, pour un coût de 25 €.

Le JA sera Michel KERISIT et le DE Jacques LABRUE.

André PANNETIER viendra donner un coup de main à l'accueil, notamment pour récupérer les chèques des repas. La ligue lui offrira le repas du samedi soir.

Renan THEPAUT viendra en fin d'après-midi.

A cause du COVID, il faudra fournir au restaurant une liste des personnes présentes avec leur n° de téléphone. Ça sera vu à l'accueil.

3.2- 3^{ème} tour du critérium fédéral de N2 jeunes (29 et 30/01/22 à THORIGNE-FOUILLARD)

Le JA sera Gérard LE PAPE, le DE Jacques LABRUE et le responsable des arbitres Jean-Luc POTDEVIN. Il y aura, en plus, Mikaëlig ROBERT qui passera sa pratique de JA 3 à cette occasion.

Le délégué sera comme d'habitude Gérard VINCENDON.

La recherche des arbitres est en cours. Jean-Luc va aussi s'inquiéter de la réservation de l'hôtel.

3.3- Coupe et championnat de Bretagne vétérans (19 et 20/02/22 à PLOUHA)

La liste des qualifiés sera établi dès qu'on aura les résultats du Morbihan qui organise son championnat départemental le 9 janvier 2022.

Les courriers d'inscriptions seront envoyés aux clubs dans la semaine du 10 au 14 janvier avec une date limite d'engagement fixée au 4 février.

3.4- 4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors (19 et 20/03/22)

A la suite de la défection du 29, les 3 autres comités ont été sollicités pour trouver un organisateur. Hélas, à ce jour, aucun club n'a accepté de prendre cette organisation.

Michel KERISIT va donc informer Marie-Thérèse ANGEE et Gérard VINCENDON que la ligue de Bretagne n'a pas trouvé d'organisateur et qu'elle renonce à l'organisation de cette compétition.

3.5- Interclubs régionaux (24/04/22 dans le 56)

Le comité 56 n'a pas trouvé d'organisateur pour le moment. Le JA sera désigné quand la salle sera trouvée.

3.6- Finales régionales par classements (01/05/22 à RENNES)

Elles seront organisées par le club du CPB RENNES. Le JA sera Jacques SORIEUX et le délégué sera Alain GUENET.

3.7- Championnat de Bretagne individuel (14 et 15/05/22 à LANDERNEAU)

On n'a toujours pas de confirmation officielle pour la réservation de la salle de LANDERNEAU, le club de la ville étant prioritaire.

Michel COAT, président du club organisateur de LOPERHET, vient de relancer le responsable de la salle par mail.

Le JA devrait être Gérard LE PAPE. Si celui-ci n'est pas disponible, c'est Jean-Luc POTDEVIN qui le remplacera.

Bernard CHAPALAIN sera un des 2 DE.

4- QUESTIONS DIVERSES

La discussion s'engage sur le règlement du championnat de Bretagne vétérans qui n'est pas forcément très clair pour tout le monde.

La question se pose notamment de savoir quel est le classement à prendre en compte pour déterminer les joueuses et joueurs pouvant être dispensés du championnat départemental. Michel KERISIT précise que c'est le classement de la 1^{ère} phase puisque le championnat départemental a lieu en 1^{ère} phase. Il faudra le rajouter dans le règlement.

La différence entre les personnes dispensées du championnat départemental et les invitations n'est pas très claire dans le règlement. Michel KERISIT précise que les joueuses et joueurs ayant un classement suffisant peuvent être dispensés du championnat départemental à condition de le demander au moment des inscriptions à celui-ci. Il peut également y avoir des invitations, notamment pour les joueuses et joueurs blessés au moment du championnat départemental ; mais, le cumul des deux ne peut pas excéder 4 personnes par tableau.

Michel KERISIT va modifier le règlement en conséquence. Celui-ci figure en annexe du présent compte rendu.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

Fin de la réunion : 21h15.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue et de la CSR
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT